



Enterrement et héritiers

Par **LoulouAnn**, le **23/02/2013** à **21:03**

Bonsoir.
Voilà, ma mère est décédée il y a maintenant 4 mois et me voilà en conflit avec les pompes funèbres.
Nous sommes deux héritier et ma mère n'avait rien prévu en cas de décès.
Moi vivant près de chez ma mère et mon frère à plus de 800kms, j'ai été chargé de m'occuper de l'enterrement.
Aujourd'hui, les pompes funèbres me réclament la totalité de la facture à payer. J'ai eu beau leur dire que nous sommes deux et que selon le code civile, ils sont tenus d'envoyer la facture également à mon frère, ils ne veulent rien entendre.
Ils ont transmis le dossier à leur service de contentieux qui eux même l'ont envoyé à un autre service contentieux extérieur.
La facture s'élève à plus de 5000€, ma mère étant obèse, ils ont doublés tout les prix, chose que je peux concevoir certes, mais n'ayant qu'un seul revenu dans une famille de 5 personnes, je suis en panique.
Je ne sais plus quoi faire, j'ai commencé à payer ma part, j'ai versé plus de 1000€ mais ça ne leur suffit pas.
Ils réclament la somme entière, refuse de contacter le deuxième héritier. Ils estimes que je suis la seule à devoir payer. Ils se sont même permis d'être insultant envers mon notaire qui les a contacté.
Ai-je un recours?
Suis-je vraiment tenue de payer la somme entière de l'enterrement?